

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 V202 Vœu relatif au prolongement de la trêve hivernale

Le Conseil de Paris,

Considérant que le Gouvernement avait pris la décision du prolongement de la trêve hivernale du 31 mars au 31 mai afin de maintenir dans le logement les personnes menacées d'expulsion locative ;

Considérant les effets de la trêve hivernale de 2020 conduisant à une chute des expulsions locatives cette même année ;

Considérant les effets dramatiques de la crise sanitaire et sociale sur les ressources des Parisien-nes, notamment dans les quartiers populaires, et leurs conséquences sur le paiement des loyers ;

Considérant la priorité de la Ville de Paris de maintenir dans le logement l'ensemble des Parisien-nes notamment en difficulté sociale et financière ;

Considérant la politique ambitieuse menée par la Ville de Paris de prévention des expulsions locatives et son action tout au long de la crise pour venir en aide auprès des ménages en difficulté ;

Considérant le renforcement du Fonds de Solidarité pour le Logement et le choix volontaire de ne procéder à aucune expulsion dans le parc social ;

Considérant la mise en place d'un comité de suivi qui réunit annuellement l'ensemble des acteurs de la charte Parisienne des expulsions locatives pour assurer la bonne mise en œuvre de cette action ;

Considérant que cette action doit s'imposer tout au long de la crise sociale dont les effets sont attendus au-delà du 1^{er} juin ;

Considérant la tribune cosignée par près de 40 parlementaires appelant à prolonger la trêve hivernale pour refuser les expulsions sans solutions adaptées et pérennes, et à proposer d'abonder le fond d'indemnisation des bailleurs pour compenser la non-exécution des décisions d'expulsions et ne pas léser les propriétaires

Considérant les alertes des associations qui s'inquiètent de la reprise des expulsions cette année 2021 qui menacerait 30 000 ménages à l'échelle nationale, prenant en compte le report de l'exécution des expulsions suspendues ;

Sur proposition de Nathalie Maquoi et des élus Génération·s, de Fatoumata Koné, Léa Vasa, Nour Durand Rocher et des élu·e·s du groupe Écologiste de Paris,

Émet le vœu que la Ville de Paris :

- Interpelle le Gouvernement afin qu'il permette une année blanche des expulsions locatives en prolongeant la trêve hivernale sur l'année 2021
- Interpelle le Gouvernement afin qu'il abonde rapidement le Fonds de Solidarité pour le Logement parisien et abonde plus fortement le fonds d'indemnisation des bailleurs